Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 4 octobre 2022 à 19 h 30

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 465, avenue du Mont-Royal Est, le mardi 4 octobre 2022, à 19 h 30.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour:

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 4 octobre 2022, et portant exclusivement sur les prévisions budgétaires de l'arrondissement pour l'exercice financier 2023.

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions et requêtes du public.

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions des membres du conseil.

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe* - 1223945011

Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'exercice financier 2023.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 6
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

_____
Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le vendredi 30 septembre 2022

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.01

2022/10/04
19:30

Dossier # : 1223945011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'exercice 2023.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, il est recommandé :
D'adopter les prévisions budgétaires de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'exercice 2023.

Signé par Jean-François MORIN **Le** 2022-09-22 12:00

Signataire : Jean-François MORIN

_____

directeur(-trice)-developpement du territoire et etudes techniques
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1223945011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'exercice 2023.

CONTENU

CONTEXTE

Chaque année, la Ville fixe la dotation budgétaire de chacun des arrondissements. Selon l'article 143.2 de la *Charte de la Ville de Montréal,* le conseil d'arrondissement doit adopter ses prévisions budgétaires et les transmettre au Comité Exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 25 0248 - Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'exercice 2022 - Sommaire # 1213945015

CA20 25 0224 - Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'exercice 2021 - Sommaire # 1203945016

DESCRIPTION

L'arrondissement a reçu de la Ville une dotation budgétaire pour l'exercice financier de 2023. Le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au Comité Exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, un budget d'arrondissement qui respecte l'enveloppe qui lui est attribuée.
La dotation reçue étant insuffisante, l'arrondissement doit compléter son montage financier par l'espace fiscal, les revenus de sources locales et l'affectation de surplus afin de fournir les services de proximité sous sa responsabilité.

JUSTIFICATION

Afin de respecter l'article 143.2 de la *Charte de la Ville de Montréal,* l'arrondissement doit adopter son budget et le transmettre au Comité Exécutif (CE).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Stratégie budgétaire 2023 :
L'enveloppe budgétaire 2023 que nous avons reçue de la Ville ne nous permet pas de rencontrer pleinement nos obligations contractuelles et légales, de maintenir le niveau de service aux citoyens et d'assumer certaines contraintes. Pour présenter un budget équilibré, l'arrondissement doit compenser une somme de 2 576 300 $. Pour ce faire, nous avons dû ajuster la cible de certains revenus locaux et indexer la taxe locale de 6,0%. Le dépôt du nouveau rôle foncier de 2023-2025 viendra modifier le taux de taxe locale mais le budget de revenus sera ajusté afin de maintenir les prévisions budgétaires de 2023 telles qu'elles sont présentés dans ce sommaire décisionnel.

1) Identification du manque à gagner :

En milliers de $	Budget 2022	financier Initial 2023	Budget 2023
Dépenses			
Budget	56 994,3	56 994,3	56 994,3
Obligations contractuelles et légales		1 464,5	1 464,5
Ajustements corporatifs		306,1	306,1
Bonification des activités		805,7	805,7
TOTAL :	**56 994,3**	**59 570,6**	**59 570,6**
Sources de financement			
Transferts centraux	36 720,0	36 720,0	37 979,1
Espace fiscal	10 804,8	10 804,8	11 439,6
Revenus locaux	8 532,4	8 532,4	9 638,1
Affectation des surplus	937,1	937,1	513,8
TOTAL :	**56 994,3**	**56 994,3**	**59 570,6**

Écart :	**(2 576,3)**	-

2) Identification des obligations contractuelles et légales, ajustements corporatifs et rationalisation des activités :

Budget 2022	*En milliers de $*	**56 994,3**

1, Obligations contractuelles et légales	
• Indexation de la main-d'œuvre (rémunération et avantages sociaux)	**1 464,5**

2. Ajustements corporatifs	
• Ajustement de la facturation immobilière:	
- Location	25,4
- Énergie	(19,0)
- Entretien et gardiennage	71,1
• DRE indexation 1%, coût selon annexe 20	36,9
• GMR indexation 1%, coût selon l'annexe 25	1,0
•Coûts supplémentaires en provenance de la Direction de l'éclairage, marquage et signalisation pour les dites activités	190,7
TOTAL :	**306,1**

3. Bonification des activités	
• Bonification des activités pour enraciner la nature en ville au niveau des espaces verts	39,4
• Bonification au niveau de la masse salariale afin d'offrir de l'agilité pour répondre aux besoins émergeants	766,3
TOTAL :	**805,7**

Budget 2023	**59 570,6**

3) Stratégie de financement :

Stratégie pour atteindre un budget équilibré via les sources de financement :		En milliers de $
I. Transferts centraux 2023 Plateau-Mont-Royal		
TRANSFERTS 2022		**36 720,0**
• **Ajustements - Réforme du financement des arrondissements (RFA)**		
- Indexation des transferts 2022 (2%)	734,4	
TOTAL :		734,4
• **Autres ajustements**		
-Titularisation cols bleus - compensation indexée (GDD # 1229345001	229,0	
- Facturation interne immobilière - entretien et gardiennage (annexe 24)	71,2	
- Ajustement du budget de permis de construction/modification - moyen de financemen	224,5	
TOTAL :		524,7
TRANSFERTS CENTRAUX 2023		**37 979,1**
II. Variation de l'espace fiscal		
• **Espace fiscal 2022**		**10 804,8**
- Actualisation des revenus 2022 liés à la croissance immobilière	0,0	
- Indexation de la taxe locale (6,0%)	634,8	
TOTAL :		634,8
ESPACE FISCAL 2023		**11 439,6**
III. Ajustement de la cible des revenus locaux		
• **Revenus locaux 2023**		**8 532,4**
- Augmentations / Ajustements des cibles de revenus (vignettes, occupation du domaine public, études de demande, services techniques en inspection des bâtiments)	1 105,7	
TOTAL :		1 105,7
REVENUS 2023		**9 638,1**
IV. Affectations de surplus		
• Affectation de surplus 2023	513,8	
Affectations des surplus 2023		**513,8**
TOTAL DES SOURCES DE FINANCEMENT :		**59 570,6**

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de la direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eugeniu RASCU
Conseiller en gestion des ressources financières

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-09-19

André PANI
Chef de division - ressources financières et matérielles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe